



KPMG S.A.
Bureau d'Albi
Zone de Fonlabour
18 rue Nicolas Copernic
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Federteep

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Association Federteep

16 Rue Fonvieille

81000 Albi

Ce rapport contient 20 pages

Référence : PC-SN

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bureau d'Albi
Zone de Fonlabour
18 rue Nicolas Copernic
81000 Albi
France

Téléphone : +33 (0)5 63 48 75 10
Télécopie : +33 (0)5 63 49 72 67
Site internet : www.kpmg.fr

Association Federteep

Siège social : 16 Rue Fonvieille
81000 Albi

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée générale de l'association Federteep,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Federteep relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Albi, le 19 avril 2019

KPMG S.A.



Patrice Corneille
Associé

Bilan

Association FEDERTEEP

Au : 31/12/2018

EUR

Actif		Exercice 2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. Ou Prov	Montant net	au :31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisation incorporelle	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	32 607,00	32 607,00	0,00	
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	32 607,00	32 607,00	0,00	
					7555,98	
		Immobilisations corporelles	Terrains	13 160,00	13 160,00	13 160,00
		Constructions	225 240,00	14 656,03	210 583,97	
		Inst.techniques, mat.out.industriels			0,00	
		Autres immobilisations corporelles	66 602,47	49 956,22	16 646,25	
		Immobilisations grevées de droits				
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	305 002,47	64 612,25	240 390,22	
					242 881,80	
	Immobilisations financières	Participations				
		Créances rattachées à des participat.				
		Titres immob.activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts	60,00	60,00	60,00	
		Autres immobilisations financières				
		Total	60,00	0,00	60,00	
		Total I	337 669,47	97 219,25	240 450,22	
					250 497,78	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnem.				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
		Total				
			Avances et acptes versés sur commandes	3 201,84	0	3 201,84
			Créances usagers et comptes rattachés	959 193,85		959 193,85
			Autres créances	302 878,57		302 878,57
			Total	1 262 072,42	0,00	1 262 072,42
						1 916 133,52
	Divers	Autres titres				
		Valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	
		Instrument de trésorerie				
		Disponibilités	1 394 115,74	1 394 115,74	1 291 765,37	
		Charges constatées d'avance (4)	102 931,53	102 931,53	74 823,85	
		Total II	2 762 321,53	0,00	2 762 321,53	
					3 286 475,20	
		Charges à répartir sur plusieurs exercices III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
		Total de l'actif (I+II+III+IV+V)	3 099 991,00	97 219,25	3 002 771,75	
					3 536 972,98	
Engagements reçus	Renvois	(1) Dont droit au bail				
		(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
		(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents				
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle				
		Dons en nature restant à vendre				
		Autres				

Bilan
Association FEDERTEEP

Au : 31/12/2018

EUR

Passif (avant répartition)		Exercice 2018	Exercice 2017	
Fonds associatifs	Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv.biens renouvelables)	200 000,00	200 000,00
		Ecarts de réévaluation		
		Réserves	194 183,70	56 244,40
		Report à nouveau		
		Résultat de l'exercice	93 307,06	137 939,30
	Autres fonds associatifs	Fonds associatifs avec droit de reprise		
		Apports		
		Legs et donations		
		Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
		Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme	22 993,32	24 221,20	
	Provisions réglementées			
	Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		510 484,08	418 404,90	
Provisions et	Fonds dédiés	Provisions pour risques		
		Provisions pour charges	117 850,45	113 475,25
		Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
		Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		117 850,45	113 475,25	
Dettes	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	228 364,16	252 761,45	
	Emprunts et dettes financières divers (3)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 328 754,27	1 874 236,44	
	Dettes fiscales et sociales	143 241,74	177 449,81	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	11 179,12	25 410,62	
	Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance (1)	662 897,93	675 234,51		
Total III		2 374 437,22	3 005 092,83	
Ecart de conversion passif IV				
Total du passif (I+II+III+IV)		3 002 771,75	3 536 972,98	
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
	(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements reçus	Sur legs acceptés			
	Autres			

Compte de résultat

Association FEDERTEEP

Période : du 01/01/2018 au 31/12/2018

EUR

		Exercice 2018	Exercice 2017
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Biens		
	Production vendue	3 228 347,12	3 578 582,26
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services		
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	3 228 347,12	3 578 582,26
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme	8 195 534,90	11 435 867,42
	Subventions d'exploitation	314,66	3 794,20
Reprises sur provisions (et amortissement), transferts de charges	180,00	210,00	
Cotisations			
Autres produits (1)			
Total des produits d'exploitation	I 11 424 376,68	15 018 453,88	
Charges d'exploitation	Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	10 956 586,32	14 521 908,31
	Achats		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (2)	4 796,76	4 115,00
	Impôts, taxes et versements assimilés	240 246,55	220 430,09
	Salaires et traitements	120 036,39	111 392,36
	Charges sociales	24 832,61	12 109,93
	amortissements		
	provisions		
	Dotations d'exploitation	4 375,20	17 372,66
	- sur immobilisations		
- sur actif circulant : provisions			
- pour risques et charges : provisions			
Subventions accordés par l'association			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation	II 11 350 873,83	14 887 328,35	
Résultat d'exploitation	(I-II) 73 502,85	131 125,53	
Produits financiers	III		
	IV		
	Excédents ou déficits transférés		
	Déficits ou excédents transférés		
	Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immob.	2 000,00	1 000,00	
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions, transfert de charges			
Différences positives de change	7 680,03	6 203,71	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers	V 9 680,03	7 203,71	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	2 826,75	724,13
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change	0,00	0,00
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	VI 2 826,75	724,13	
Résultat financier	(V-VI) 6 853,28	6 479,58	
Résultat courant avant impôt	(I-II+III-IV+V-VI) 80 356,13	137 605,11	
Renvois	(1) Dont :		
	Dons Legs et donations Produits liés à des financements réglementaires Ventes de dons en nature		
	(2) Y compris redevances de crédit-bail	mobilier immobilier	

Compte de résultat (suite)

Association FEDERTEEP

Période : du 01/01/2018 au 31/12/2018

EUR

		Exercice 2018	Exercice 2017
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	12 993,98	343,65
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	VII 12 993,98	343,65
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	43,05	9,46
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles	VIII 43,05	9,46
Résultat exceptionnel		(VII-VIII) 12 950,93	334,19
	IX		
Participation des salariés aux résultats	X		
Impôts sur les sociétés	XI		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XII		
Engagements à réaliser sur ressources affectées			
Total des produits	(I+III+V+VII+XI) XIII	11 447 050,69	15 026 001,24
Total des charges	(II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	11 353 743,63	14 888 061,94
Excédent ou déficit	(XIII-XIV)	93 307,06	137 939,30
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

Association FEDERTEEP

**Annexe aux comptes annuels
de l'exercice clos le
31/12/2018**

Table des matières

1	Faits majeurs de l'exercice	2
1.1	Evénements principaux de l'exercice	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
1.2.1	Présentation des comptes	2
1.2.2	Règles et Méthode comptable	2
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	2
1.2.4	Changement de méthode de présentation	2
2	Informations relatives au bilan	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Tableau des immobilisations	3
2.1.2	Tableau des amortissements	3
2.1.3	Immobilisations corporelles	3
2.1.4	Créances	4
2.1.5	Clients et Clients Produits Non Facturés	4
2.1.6	Autres créances	5
2.1.7	Charges constatées d'avances	5
2.2	Passif	6
2.2.1	Fonds associatifs	6
2.2.2	Provisions pour risques et charges	6
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires	7
2.2.4	Etat des dettes	7
2.2.5	Fournisseurs et comptes rattachés	7
2.2.6	Dettes fiscales et sociales	8
2.2.7	Autres Dettes	8
2.2.8	Produits Constatés d'avances	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
3.1	Ventilation des produits d'exploitation	9
3.2	Ventilation de l'effectif moyen	10
3.3	Contributions volontaires en nature	10

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Dans le cadre de la loi NOTRe, la communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet est devenue autorité organisatrice de la mobilité. Elle a souhaité déléguer la gestion et l'organisation du transport scolaire de son territoire à la FEDERTEEP à compter du 01 janvier 2018.

Pour faire faces aux nouvelles missions (encaissement, gestion des marchés) voulues par la loi NOTRe, la FEDERTEEP a embauché un nouveau salarié : M. Christophe BERTHIER à compter du 19 mars 2018.

Le mandat du commissaire aux comptes arrivait à échéance avec l'exercice 2017. La procédure formalisée du pouvoir adjudicateur nous a contraint de passer un marché. Celui-ci a été attribué à KPMG pour la durée de 6 ans à compter de l'exercice 2018.

L'année 2018 constitue en comptabilité la 1ère année complète dans le cadre de la mise œuvre de la compétence du transport scolaire.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Règles et Méthode comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	32 607,00			32 607,00
Immobilisations corporelles	309 604,94	14 785,05	19 387,52	305 002,47
Immobilisations financières	60,00		-	60,00
TOTAL	342 271,94	14 785,05	19 387,52	337 669,47

2.1.2 Tableau des amortissements

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	25 051,02	7 555,98		32 607,00
Immobilisations corporelles	66 723,14	17 276,63	19 387,52	64 612,25
Immobilisations financières				
TOTAL	91 774,16	24 832,61	19 387,52	97 219,25

2.1.3 Immobilisations corporelles

2.1.3.1 Principaux mouvements

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont notamment représentés par :

Nature de l'immobilisation	Montants	
	Investissements directs	Crédit-Bail
Renault captur essence	13 962,70	
NAS Qnap rach p/sauvegarde ext	822,35	
TOTAL	14 785,05	

Les principales diminutions sont :

Nature de l'immobilisation	Montant	Etat
1 imprimante HP Laserjet 4000	1 567,17	Mis au rebut
1 réfrigérateur	221,05	Mis au rebut
Renault captur energy TCE 120	17 599,30	Cession
TOTAL	19 387,52	

2.1.3.2 Méthode d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques	linéaire	5 ans
Bâtiment	linéaire	20 ans
Matériel de transport	linéaire	4 ans
Matériel de bureau	linéaire	4 ans
Mobilier de bureau	linéaire	10 ans

2.1.4 Créances

Créances(a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créance de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	959 193,85	959 193,85	
Autres	302 878,57	302 878,57	
Charges constatées d'avance	102 931,53	102 931,53	
TOTAL	1 365 003,95	1 365 003,95	-
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

2.1.5 Clients et Clients Produits Non Facturés

Libellé	Montant
Commune sept-dec 2018	764 856,91
Hors département sept-dec 2018	35 817,50
TVA 10%	80 067,44
Total	880 741,85

Client: facture non réglée	78 452,00
-----------------------------------	------------------

TOTAL	959 193,85
--------------	-------------------

2.1.6 Autres créances

Libellé	Montant
TVA sur encaissement 20%	1 470,60
TVA sur encaissement 10%	104 084,25
TVA remboursement demandé	178 562,00
TCA Factures non parvenues 20%	1 084,93
TCA Factures non parvenues 10%	11 087,79
TCA Factures non parvenues 5,5%	1,68
Produits à recevoir	6 587,31
Total	302 878,56

2.1.7 Charges constatées d'avances

Charges Constatées d'Avance	Montant
GDF abonnement 01/01-22/01/19	12,29
Sage paye maint 01/01-13/10/19	1 407,71
Sage compta maint 01/01-17/11/19	920,79
Amen herbergement site 2019	67,30
Pegase abonnement Here 01/01-30/06/1	225,00
RF Comptable+paye 2019	327,82
Affranchissement 12/2018 erreur	47,83
GFI avoir 4T2018 erreur	4 444,91
TOTAL	7 453,65

Charges Constatées d'Avance	Montant
2018/2019 154 ASR JANV-JUIL 2019	64 830,39
2018/2019 241 AIS JANV-JUIL 2019	30 380,83
2018/2019 Octobus janv-juil 2019	266,66
TOTAL	95 477,88

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	200 000,00			200 000,00
Valeur du patrimoine intégré				-
Fonds statutaires				-
Apports sans droit de reprise				-
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme ⁽¹⁾	24 221,20		1 227,88	22 993,32
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				-
Réserves	56 244,40	137 939,30		194 183,70
Réserves indisponibles				-
Réserves statutaires ou contractuelles				-
Réserves réglementées				-
Autres réserves ⁽²⁾				-

⁽¹⁾ Préciser que la ou les subventions sont maintenues au passif car il s'agit d'un bien renouvelable par

⁽²⁾ Dont réserve pour projet associatif

2.2.2 Provisions pour risques et charges

2.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provision à la fin de l'exercice
Provisions pour risques Provisions pour charges - Provision indemnité départ retraite	113 475,25	4 375,20		117 850,45
TOTAL	113 475,25	4 375,20		117 850,45

2.2.3 Engagements pris en matière de retraite et engagements similaires

La convention collective appliquée dans l'association, convention collective de l'animation (3246) prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière égale à ¼ de mois de salaire par année de présence pour tout salarié ayant 1 an d'ancienneté dans l'association. Cette indemnité est portée à 1/3 de mois pour la 11^{ème} année de présence, ainsi que les années suivantes.

Le montant des droits acquis, par des salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, pour indemnités de départ à la retraite à la date de la clôture de l'exercice, s'élève à 117 850,45 € charges sociales au taux de 42% incluses.

Ce montant est entièrement comptabilisé en provision pour charges.

2.2.4 Etat des dettes

Dettes(b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :	228 364,16	24 684,28	127 845,62	75 834,26
- à 2 ans au maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 328 754,27	1 328 754,27		
Dettes fiscales et sociales	143 241,74	143 241,74		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	11 179,12	11 179,12		
Produits constatés d'avance	662 897,93	662 897,93		
TOTAL	2 374 437,22	2 170 757,34	127 845,62	75 834,26
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

(b) non compris avances et acomptes reçus sur commandes en cours

2.2.5 Fournisseurs et comptes rattachés

	Nature	Montant fin d'exercice
Fournisseurs	marché	1 144 926,23
Fournisseurs	fonctionnement	11 494,51
Fournisseurs FNP	transports (Hors Dep.SNCF,...)	121 935,03
Fournisseurs FNP	fonctionnement (téléphone, edf, KPMG)	50 398,50
	TOTAL	1 328 754,27

2.2.6 Dettes fiscales et sociales

Libellé	Montant
Provision pour congés à payer	26 586,80
Sécurité sociale	8 696,00
Prévoyance TA Chorum	463,83
Caisse de retraite	1 921,72
RAFP	849,82
Mutuelle	265,56
autres organismes sociaux	4 526,00
charges sociales s/congés à payer	12 761,66
TVA collecté s/encaissement 10%	7 102,91
TVA factures à établir 10%	80 067,44
TOTAL	143 241,74

2.2.7 Autres dettes

Mise à disposition de Personnels Région 01/07 au 31/12/2018 :	18 031,87€
Avance assurance MAIF 2019 :	<u>- 6 852,75€</u>
Solde :	11 179,12€

2.2.8 Produits constatés d'avances

Libellé	Montant
PREST°.FAM N+1 ESP JANV-JUIL 2019	10 733,34
PREST°.FAM N+1 CHQ JANV-JUIL 2019	217 933,31
PREST°.FAM N+1 WEB JANV-JUIL 2019	368 311,08
PREST°.FAM N+1 FACTURE JANV-JUIL 2019	3 155,63
PREST°.ETUDIANT JANV-JUIL 2019	666,66
PREST°.ASE 81 N+1 JANV-JUIL 2019	52 578,99
PREST°.FAPRED N+1 JANV-JUIL 2019	755,58
PREST°.ASE HD N+1 JANV-JUIL 2019	7 435,55
PREST°.ORGANISME N+1 JANV-JUIL 2019	1 327,79
Total	662 897,93

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

Tableau de répartition des produits d'exploitation	
Libellé	Montant
Production (encaissement élèves)	3 228 347,12
Subventions	8 195 534,90
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	180,00
Reprise sur provisions, transfert de charges	314,66
Total	11 424 376,68

Production : 3 228 347,12€

Année N 2017-2018 (01/01-31/05/18)	
- Encaissement Famille :	621 227,72€
- Encaissement FAPRED :	1 222,27€
- Encaissement ASE :	56 442,63€
- Encaissement A.S.E Hors 81 :	9 897,97€
- Encaissement MECS :	2 390,01€
- Encaissement Hors Département :	71 006,29€
- Encaissement Commune :	1 241 769,67€

Année N+1 2018-2019 (01/06-31/12/18)	
- Encaissement famille :	384 197,66€
- Encaissement FAPRED :	480,83€
- Encaissement A.S.E :	33 461,00€
- Encaissement A.S.E Hors 81 :	4 731,71€
- Encaissement MECS :	844,95€
- Encaissement Hors Département :	35 817,50€
- Encaissement Commune :	764 856,91€

Subventions reçues : 8 195 534,90€

- Région :	5 959 108,61€
o Dont 4 cotisations FEDERTEEP :	40€
- Agglomération Gaillac Graulhet :	2 227 570,05€
o Dont 2 cotisations FEDERTEEP :	20€
- Département :	6 316,24€
o Dont 2 cotisations FEDERTEEP :	20€
- Préfecture :	2 500,00€
- Actions « Transport attitude »	
- Communes : Lavaur :	40,00 €

3.2 Ventilation de l'effectif en équivalent temps plein

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
- Directeur Administratif	1,00	-
- Service Administratif	1,00	
- Service Secrétariat	1,00	1,00
- Service Circuit	3,00	
- Service Comptabilité	1,00	
TOTAL FEDERTEEP	7,00	1,00

3.3 Contributions Volontaires en nature

- Service de gestion technique logicielle (Pégase, Cartopégase, Transpastel)
- Service de messagerie, de DNS et de Firewall
- Hébergement de données/sites
- Prestations de service informatique